

Marché de travaux pour la
réalisation du réseau d'eaux usées
du quai de Brienne nécessaire à la
connexion des ilots neufs et
réfection des voiries tel qu'à
l'existant, à Bordeaux (33).

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026T-PA0006

Date limite de remise des plis

13 / 04 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures
formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur **Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique**, représenté par Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat, qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Adresse et coordonnées :

EPA - Bordeaux Euratlantique

2 rue Philippe Jolly – CS 41717

33081 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

SIRET : 52174744400052

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations **de travaux pour la réalisation du réseau d'eaux usées du quai de Brienne nécessaire à la connexion des ilots neufs et réfection des voiries tel qu'à l'existant, à Bordeaux (33).**

Les travaux réalisés consistent :

- *A dégager les emprises, tout en protégeant les arbres présentant un intérêt de conservation.*
- *A déposer et évacuer les mobiliers et ouvrages non conservés, ainsi que les réseaux secs non conservés.*
- *A démolir les maçonneries, murets, clôtures, réseaux et structures abandonnées souterraines abandonnées.*
- *Intervenir sur le réseaux existant (raccordement et création de regards, hydrocurage de canalisations, mise en place d'un système de pompage)*
- *Pose de collecteurs circulaires (canalisation PVC Ø 250, et fonte Ø200/250).*

Ces travaux seront réalisés sans allotissement, dans le cadre d'un marché de travaux classique.

Contraintes :

- *Conformité avec les mesures environnementales relatives à la loi sur l'eau.*
- *Maintien de la circulation pendant toute la durée du chantier (motorisés, piétons et cycles)*
- *Intervention, pour les travaux de raccordements de voiries ou de réseaux, en période peu favorable ;*
- *Gestion des terres polluées*
- *Co-activité et/ou interfaces à gérer avec les concessionnaires et d'autres chantiers des espaces publics ;*

Code CPV	Libellé CPV
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Marché de travaux pour la réalisation du réseau d'eaux usées du quai de Brienne nécessaire à la connexion des ilots neufs et réfection des voiries tel qu'à l'existant, à Bordeaux (33).
 Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
 Type de contrat	Marché à tranches de travaux

	Structure	Lot unique - 2 tranches
	Lieu d'exécution	Bordeaux (33)
	Délai	Variable selon les prestations du contrat
	Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile – Interdépendance technique des travaux, phasage contraint et délais restreints.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Tranche	Tranche ferme : <i>Secteur 1 (Berges) et Secteur 3 (Tonnellerie)</i> , 4 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : <i>Secteur 2 (Quai Neuf)</i> , 1 mois à compter de l'OS de démarrage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	mars 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mars – avril 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	avril 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	avril – mai 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	mai 2026
	Information des candidats non retenus	mai 2026
	Signature et notification du contrat	mai 2026
	Démarrage des prestations	mai 2026

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCAP et ses annexes :
 - A1. Formulaires DC1-DC2-DC4 + NOTICES
 - A2. Pièces comptables types et modèles
 - A3. Prescriptions numériques de l'EPA
 - A4. Règlement de chantier à faibles nuisances (RCFN)
- Pièces techniques et financières :

	Nom	Type
Pièces écrites		
	BEL_EUBRI_DCE_01E_CCTC_A	CCTC
	BEL_EUBRI_DCE_02E_CCTP_A	CCTP
	BEL_EUBRI_DCE_03E_BPU_A	BPU
	EU_Brienne_DCE_05E_DQE	DQE
Pièces graphiques		
	BEL2_M2-5_BRIENNE_DCE_MS2_PLN-01_EU_A	Plan
	BEL2_M2-5_BRIENNE_DCE_MS2_PLN-02_EU-aérien_A	Plan
	BEL2_M2-5_BRIENNE_DCE_MS2_PLN-03_EU-coupe	Plan
	BEL2_M2-5_BRIENNE_DCE_MS2_PLN-04_EU-phasage_A	Plan
	Dossier de plans DWG	Plan

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) Les qualifications suivantes minimales (ou équivalentes) sont attendues : FNTP 5141 - Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé - A une profondeur de tranchée > 5,50m en présence de nappe phréatique FNTP 321 Trafic important $150 < TMJA \leq 750$ Poids lourds/jour - Assises de chaussées FNTP 1131 Ouvrages de technicité courante- Autres ouvrages courants de béton armé ou mixtes acier-béton (à l'exclusion des ouvrages nautiques) FNTP 2321-232 Travaux de terrassement courants y compris les travaux de tranchées pour pose de canalisations, les plateformes de faible dimension, bassins d'orage courants et travaux de VRD. Gestion des terres : Il sera attendu la démonstration de la capacité de l'Entreprise à effectuer les travaux dans les règles de l'Art au regard de la méthodologie nationale SSP ; cette démonstration peut par exemple se traduire par la certification de l'Entreprise selon le référentiel associé à la norme NF X 31-620 ou toute qualification équivalente. L'entreprise joindra à son offre toutes références et/ou certificats de capacité sur des chantiers similaires ;

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU	Bordereau de prix unitaire
DQE	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	Le mémoire technique ne devra pas dépasser 30 pages maximum (hors page de garde, sommaire et annexes). Les annexes sont limitées à 20 pages. Que ce soit pour la partie développée ou pour la partie annexée, les pages et documents fournies en plus de la limite imposée ne seront pas analysées et ne seront donc pas prises en compte pour la détermination de la note. Le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et respectera le sommaire ci-contre : Partie 1 : note de contextualisation Partie 2 : note d'organisation de l'encadrement de chantier et des équipes dédiées aux études et aux travaux - Chapitre 2.1 : moyens humains et matériels dédiés aux études d'exécution, et au récolement - Chapitre 2.2 : moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des travaux - Chapitre 2.3 : moyens humains et matériels dédiés au contrôle qualité d'exécution Partie 3 : méthodologie d'exécution des travaux décrits par postes y compris - Chapitre 3.1 : modes opératoires des travaux, dont détail de la gestion des terres, nature des prestations éventuellement sous-traitées - Chapitre 3.2 : le phasage / planning prévisionnel - Chapitre 3.3 : gestion des déchets et des matériaux de récupération - Chapitre 3.4 : modes opératoires pour la protection des arbres

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPA Bordeaux Euratlantique
Les Cîmes
2 rue Philippe Jolly – CS 41717
33081 Bordeaux CEDEX

Contact : Service marchés publics

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix.
2. Valeur technique et environnementale (40 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la note méthodologique.
- Sous-critère 1 - note de contextualisation (5 pts)	<i>Compréhension des enjeux globaux et organisation proposée</i>
- Sous-critère 2 - note d'organisation de l'encadrement de chantier et des équipes dédiées aux études et aux travaux (15 pts)	<i>Sous critères de 2nd rang :</i> - Moyens humains et matériels dédiés aux études d'exécution, et au récolement (5 pts) - Moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des travaux (5 pts) - Moyens humains et matériels dédiés au contrôle qualité d'exécution (5 pts)
- Sous-critère 3 - méthodologie d'exécution des travaux décrits par postes y compris (20 pts)	<i>Sous critères de 2nd rang</i> - Modes opératoires des travaux, dont détail de la gestion des terres, nature des prestations éventuellement sous-traitées (5 pts) - Le phasage / planning prévisionnel (5 pts) - Gestion des déchets et des matériaux de récupération (5 pts) - Modes opératoires pour la protection des arbres (5 pts)

Modalités de calcul des notes :

La valeur du sous critère technique et environnemental 1 est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique.

Pour les sous critères technique et environnemental 2 et 3, la valeur des sous critères technique et environnemental de 2nd rang est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Ensuite les notes sont pondérées suivant les points indiqués ci-dessus.

Pour les sous critères 2 et 3, leur valeur est le résultat de la somme des valeurs des sous critères de 2nd rang pondérées.

La valeur « technique et environnementale » est notée sur 40, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous critères.

La valeur « prix » n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 60, et la note d'une offre de prix P étant de $60 \times P0 / P$.

La note totale sur 100 est obtenue par addition des notes des critères pondérés (Note « Prix » + Note « Valeur technique et environnementale »).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Clause sociale :**

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Les entreprises qui soumissionnent au marché s'engagent à mobiliser, sur la durée du marché, des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois ouverts doivent contribuer à faire acquérir ou à améliorer la qualification et l'employabilité en vue d'une insertion qualifiante et pérenne.

Ainsi, les entreprises retenues s'engagent à réserver le minimum d'heures d'insertion indiqués à l'acte d'engagement du marché.

Si plusieurs entreprises sont cotraitantes sur le même marché, le nombre d'heures d'insertion pourra être réparti entre chacune d'entre elles, en informant le facilitateur clause d'insertion dont les coordonnées sont indiquées au CCAP.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Relevé d'identité bancaire	Relevé(s) d'identité bancaire du compte du candidat sur lequel les paiements seront adressés par l'acheteur

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
CS 21490
Bordeaux
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@bordeaux-euratlantique.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)